

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Veillez cocher la charge pour laquelle une candidature est présentée :

- Présidence nationale
- Vice-présidence exécutive nationale
- Suppléance à la vice-présidence exécutive nationale

Toute mise en candidature doit être soumise par courriel à :

convention-congres@psac-afpc.com

Renseignements sur la personne candidate :

N° de membre de l'AFPC : _____ Adresse Courriel : _____

Nom: _____ Prénom _____

Élément/Section locale à charte directe: _____

Adresse: _____

Ville/Prov.: _____ Code postal: _____

Section locale/succursale: _____ Région: _____

Téléphone (maison): _____ Téléphone (Cellulaire): _____

Je consens à ce que l'on propose ma candidature à la charge susmentionnée et, je certifie que je suis éligible et qu'advenant mon élection, je m'engage à assumer les fonctions de cette charge.

En ma qualité de personne candidate à la charge de la présidence ou la VPEN, je suis disposée à demeurer dans la grande région d'Ottawa/Gatineau tel que stipulé au paragraphe (3) (a) de l'Article 18 des Statuts de l'AFPC.

En ma qualité de personne candidate à la charge de la suppléance à la VPEN, je suis disposée à demeurer dans la grande région d'Ottawa/Gatineau si je dois assumer les fonctions de la VPEN tel que stipulé au paragraphe (4) de l'Article 18 des Statuts de l'AFPC.

Je m'engage à utiliser les adresses courriel et postale des membres uniquement pour ma campagne électorale au Congrès national triennal 2024 de l'AFPC, à en protéger la confidentialité en les mettant dans le champ cci (copie carbone invisible) de mes messages et à les supprimer de mes dossiers après les élections. Je ne divulguerai à personne, de quelque manière que ce soit, la liste des adresses courriel et postale des membres.

Note : Règlement 21 - Règlement régissant des dépenses électorales de l'AFPC

Conformément à l'article 18 des Statuts de l'AFPC, qui précise le plafond des dépenses des personnes candidate relativement aux charges. Chaque personne candidate doivent soumettre un rapport des dépenses de campagne au CNA dans les quatre (4) mois de la date des élections. Les personnes candidates qui omettent de présenter un rapport des dépenses s'exposent à des mesures disciplinaires en application de l'article 25 des Statuts de l'AFPC.

Signature de la personne candidate

Date

Renseignements sur les personnes qui appuient la candidature :

Les personnes qui appuient la candidature doivent être des personnes déléguées au Congrès national triennal 2024 de l'AFPC.

Candidature présentée par : Nom: _____ N° de la personne déléguée : _____ N° de membre de l'AFPC : _____ Élément/Section locale à charte directe : _____ Région: _____ Section locale: _____ Adresse courriel : _____ Je propose la candidature de: _____ à la charge de: _____ Signature de la personne qui présente la candidature : _____ Date: _____	Candidature appuyée par : Nom: _____ N° de la personne délégués : _____ N° de membre de l'AFPC : _____ Élément/Section locale à charte directe : _____ Région: _____ Section locale: _____ Adresse courriel : _____ J'appuie la candidate de : _____ à la charge de : _____ Signature de la personne qui appuie la candidature: _____ Date: _____
--	---

Date limite pour les mises en candidature :

Les personnes déléguées au Congrès national triennal 2024 de l'AFPC ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 à 17 h (HAE)** pour soumettre leur candidature. On acceptera aussi les nouvelles candidatures présentées au congrès, pendant le processus électoral.

Les candidatures proposées par les membres en règle qui ne sont pas des personnes déléguées au congrès doivent être soumises **au plus tard à 17h (HAE) le vendredi 24 mai 2024.**